

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2017 20H

Sous la Présidence du Maire, Sylvain WASERMAN.

Présents : BARON Sylvie / BAILLEUX Yves / FREYSZ Philippe / LIBERT Christian / LOEWENGUTH Frédéric / MERKLING Monique / PRIM Josette / SCHOTT Daniel / SCHWEYER Chantal / RABET Isabelle.

Absente avec procuration : DIETRICH Annick

Absents : ARBOGAST Guy / ERTZ Jacques / RIEHL Julien /

## 1e point : **Parole aux habitants**

Toujours le problème de la vitesse sur toute la route de Dossenheim, des photos et des films pris par des riverains montrent le problème de vitesse, de stationnements à quatre roues sur les trottoirs ou à l'angle direct des sorties de garages et surtout de voitures qui montent dangereusement sur les trottoirs pour éviter un obstacle sans ralentir et surtout sans respect de la limitation de vitesse de 40km/h sur toute la commune.

Le Maire remercie les intervenants pour ces images qui permettent de mieux factueliser le problème et le conseil envisage plusieurs solutions :

- un marquage en quinconce bien espacé entre le stationnement et les portails d'entrée de maisons avec des bordures hautes ou même des barrières par endroits.
- tester la vitesse effective à l'aide d'un radar préventif
- faire intervenir la gendarmerie si les riverains stationnent les 4 roues sur les trottoirs
- permettre les déplacements des personnes à mobilité réduites PMR sur au moins un trottoir
- en veillant à ce que les engins agricoles en convoi exceptionnel puissent encore circuler

Une réunion sur place sera prévue avec un expert du département et les habitants concernés.

2e point : Approbation des compte-rendus des séances précédentes des conseils du 08, du 28 novembre et du 1er décembre 2016 et Signatures du registre des délibérations.

3e point : *Budget : le vote du budget aura lieu en Mars. Le scénario de financement de l'école et des projets de voirie induirait 900 Ke d'emprunt ce qui est trop élevé au regard des capacités de la commune. Il est nécessaire de retravailler la copie avec l'ATIP pour diminuer le coût des projets. Si la commune lance le projet de nouvelle école et de voirie, une augmentation fiscale de l'ordre de un point sera nécessaire. Le maire ne présentera au conseil un scénario qu'avec les recettes et les dépenses équilibrées et réalistes.*

## 4e point : **Taxe communale électricité : taux maximal 8.5**

Le coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité fixé depuis le 13 avril 2011 (délibération 11 2011 ) à 8 n'avait jamais été revalorisé depuis.

A partir de 2012, la limite supérieure du coefficient multiplicateur ci-dessus est indexée en proportion de l'indice moyen des prix à la consommation :

Vu la loi finances pour 2016-2017., Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales, Vu les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales, Vu les articles L.5212-24 à L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL-MUNICIPAL, à l'unanimité des voix, Décide de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,50 à partir du 1er janvier 2018

## 5e point : **Présentation plateforme web gérée par l'Agence du Numérique de remontée des problèmes de couverture mobile accessible sur le site France Mobile**

La couverture numérique est une nécessité pour faire de l'égalité des territoires une réalité. Depuis plus d'un an, le Gouvernement met en œuvre des mesures permettant d'améliorer la couverture en téléphonie mobile dans les zones rurales. Sa priorité était de répondre à la situation des dernières communes dépourvues de tout accès au mobile. Le Gouvernement, conscient que les besoins de la population vont au-delà de la couverture des centres-bourgs, a créé France Mobile, une plateforme d'identification et de traitement des problèmes de couverture, afin d'établir une véritable démarche structurelle de recensement des besoins impliquant les services de l'État et les collectivités territoriales.

Cette plateforme vise à apporter une réponse aux territoires qui présentent une défaillance de couverture. Elle permettra, via un état des lieux national, d'objectiver les besoins de vos territoires et de mettre les opérateurs mobiles en position d'y répondre, en faisant le meilleur usage possible des différentes solutions à leur disposition.

L'ensemble du mécanisme proposé repose sur l'identification par les élus locaux des problématiques de couverture mobile de zones déterminées, que ce soit l'absence ou la mauvaise couverture par l'ensemble ou par certains opérateurs uniquement. Sont concernés par cette collecte de problèmes tous les types de zones, sans exclusion a priori (zones d'habitat (y compris hameaux), zones économiques ou touristiques, axes de transport, etc.).

Le Maire invite les élus à utiliser cette plateforme de signalement mis en place par le Gouvernement

## 6e point : **Appel à projets éligibles DETR 2017 Dotations d'Equipeement des Territoires Ruraux**

– Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité pour handicapés, le Maire propose les travaux prévus pour le deuxième semestre 2017 l'accessibilité des toilettes publiques de la Mairie-Ecole situé dans la cour bâtiment 22 rue principale avec à l'intérieur des sanitaires, des aménagements pour créer un wc handicapé et une ouverture des portes aux normes PMC avec rampe.

Estimation des travaux : 4000 HT Plan de financement : Auto-financement , début des travaux été 2017.

– . A cela s'ajoute en projet éligible également à la DETR poste aménagement de sécurité sur la voirie, sécurisation des abords: le projet de piste cyclable «intramuros» tranche 2017 avec trottoirs en PMR route de Furdenheim, début des travaux milieu 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

– Estimation des travaux : 215 000€ HT

– Plan de financement : Emprunt et subventions (contrat de ruralité , participation 40% communauté de communes.)

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2017 20H

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité, pour 2017 de valider ces deux programmes dont les travaux sont bien inscrits au budget 2017, qui peuvent bénéficier de l'obtention de dotations dans le cadre de la DETR 2017 et charge le maire de rédiger les demandes de dotations auprès de la préfecture.

### 7e point : Délibération fixant le prix de vente de l'ancien atelier rue de l'école.

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire depuis le 02 novembre 2009 d'un bien cadastré section 3 n°230, d'une contenance de 189 m<sup>2</sup> situé au lieudit « Trautmannsmatten » 2E rue de l'Ecole : bien constitué d'une grange de deux étages de 100 m<sup>2</sup> avec une cour.

Le local avait été attribué aux services techniques pour entreposer le matériel et les véhicules de la commune.

Par délibération 22/2016 en date du 11 juillet 2016, le Conseil Municipal en avait décidé la vente et le déclassement du bâtiment.

Vu la loi 95-127 du 8 février 1995, la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants.

Les différents diagnostics en vigueur ont été établis, la parcelle vendue n'est grevée d'aucune servitude.

L'Agence immobilière mandatée ayant trouvé un acquéreur pour le terrain et la grange à aménager en l'état, qui a fait une offre à 60000 € net hors frais d'agence.

Le Maire propose

- de promettre de vendre et de vendre le bien en l'état au prix de 60 000 € net vendeur sans conditions suspensives autre que légales et non obtention du permis de construire.

- la parcelle vendue n'est grevée d'aucune servitude

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré le conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité et charge le maire de signer tout acte notamment notarié afférent à cette affaire.

### 8e point : Achat de parcelles agricoles auprès d'un particulier vendeur

Le conseil municipal est amené à approuver l'acquisition de deux parcelles de terrains en zone NA référencées au cadastre propriétés de la famille MUNCH BICARD MANDEL

- Section 14 parcelle 198 superficie 4.13 ares

- Section 22 parcelle 51 superficie 1.80 ares

Le conseil municipal est amené à autoriser M. le Maire à signer et à authentifier les actes d'acquisitions en la forme d'actes administratifs à transmettre au livre foncier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, Approuve l'acquisition au prix de 111 euros l'are (prix moyen de vente terres agricoles) de ces deux parcelles, Autorise M. le Maire à signer et à authentifier les actes d'acquisition en la forme administrative.

### Divers :

#### **Points travaux voiries**

#### Tranche 2016 : 2 Marchés attribués et lancés :

- Piste cyclable hors agglomération. (participations furdenheim / comcom et contrat de territoire)

- Petits aménagements des trottoirs Rue Principale. (subvention contrat de territoire)

#### Tranche 2017 : 2 Marchés à venir

- Piste cyclable intramuros : rte de Furdenheim. Subvention: Contrat de ruralité + Participation de la ComCom à hauteur de 40%.  
Cout prévisionnel Commune. part environ 98000 ht

Le montant prévisionnel estimé par l'ATIP est assez important pour la réfection de la rue des Seigneurs (environ 350000 ht) ; le lancement du projet est décidé avec une volonté de réduire les coûts. Les travaux de réfection des canalisations d'eaux potable et d'assainissement dans la rue des Seigneurs par le SDEA débute la semaine prochaine jusqu'à fin avril

Suite à cette intervention, la Commune de Quatzenheim engagera ces travaux après l'été. Ces travaux ont pour objet la création d'un cheminement sécurisé pour les piétons et les personnes à mobilité réduite, ainsi que la délimitation de places de stationnement. La taille de la chaussée sera réduite à 4,5 mètres afin d'assurer le respect du sens unique en vigueur.

Dès que le projet communal aura été analysé par le bureau d'étude, une réunion sera organisée avec les habitants de la rue afin de le présenter précisément.

Un emprunt sera lancé voir vote budget 2 mars.

#### le programme **QUATZENVERT** de ce printemps,

**Le Samedi 18 mars** de 10h à 17h À la salle des Fêtes de Quatzenheim : dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides et de l'attribution du label des 3 libellules de Quatzenheim : Journée découverte « Jardinons pour une **nature sans pesticide** » par la Maison de la Nature Bruche Piémont et lancement du nouveau **LIVRE** édité par la commune « **Nature à Quatzenheim** » de Roland Muller .

**Le samedi 25 mars** le matin à 10h l'édition 2017 de **l'échange de Graines** à la grainothèque de la bibliothèque et l'après-midi : **PLANTONS2017** : superbe projet de plantation d'arbres des jeunes de la Communautés de Communes : 62 seront plantés à Quatzenheim (Appel aux bénévoles)

**Le samedi 29 avril / La journée annuelle du développement durable à QUATZENHEIM** la matin travail des bénévoles au storische eck et dès 15 h le **TROC VERT aux plantes.**